



Préavis municipal n° 26 /2025

Concernant l'installation et la location de classes provisoires dans le cadre des travaux de rénovation et d'agrandissement des collèges de Bahyse II et III, pour un montant total de 2'650'000.-

Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 26 / 2025 s'est réunie le 20 août 2025 de 19h00 à 20h15 et s'est constituée comme suit :

1^{er} membre président
Secrétaire rapporteur
Membres

Daniel Moser PLR
Christian Chabloz PS & Alliés
Christian Mury UC
Gilbert Jaunin UC
Evelyne Chevallaz Belotti PLR
Carole Schluchter Spori PLR
Christian Ferrari ELU
Fabienne Mottet Les Verts
Tanguy Krebs ELU

Membre consultatif COFIN
Giuseppe Singarella Présent

Présences	
Présent	
Présent	
Présent	
Présent	
Présente	
Présente	
Présent	
Présente	
Présent	

Préambule

Ce préavis fait suite à la demande d'un crédit d'étude pour l'établissement d'une planification directrice de l'évolution du site scolaire de Bahyse à Blonay ainsi que pour la rénovation complète et l'extension des bâtiments de Bahyse II & III, pour un montant de CHF 955'000.-. (09/2023)

Les prestations réalisées ou en cours conformément au préavis 09/2023 sont consultables dans le préavis 26/2025

Objet du préavis

Il concerne l'installation et la location de 10 classes provisoires dans le cadre des travaux de rénovation et d'agrandissement du site scolaire pour un montant total de CHF 2'650'000.-.



Contexte

Messieurs les Municipaux, Gérald Gygli et Bernard Degex accompagnés de M. Roan Vallat, chef de service, nous expliquent avec beaucoup de détails la situation actuelle.

Une opposition avec recours au Canton bloque depuis des mois l'avancée des travaux de rénovation du complexe scolaire de Bahyse.

Le Tribunal Cantonal a débouté cette plaignante qui malheureusement s'est adressée au Tribunal Fédéral.

Il a été décidé de ne pas attendre la décision finale pour continuer les études avec l'objectif de démarrer les travaux au 1^{er} juillet 2026.

Les pavillons déjà installés pour la Direction des Ecoles ainsi que le réfectoire ont été achetés et seront utilisés au minimum 8 ans. Ceux concernés par ce préavis seront loués et restitués à la fin des travaux.

Dès le mois de novembre 2025 les travaux préparatoires quant à la pose de ceux-ci démarreront pour une installation prévue à Pâques 2026 afin d'être prêts pour la rentrée des classes en août 2026.

Une information à tous les parents d'élèves en format PDF et disponible sur le site internet des écoles sera transmise avant la rentrée scolaire concernant les travaux et le parking. Les enseignants auront une place de parking attitrée.

Dans le cas d'une victoire au TF de la plaignante ce projet en cours ne sera pas affecté car il devient urgent de déplacer les élèves dans des locaux adaptés. Une perspective d'achat des pavillons pourrait être envisagée dans le futur mais fera l'objet d'un nouveau préavis.

Débat

Plusieurs questions sur l'utilisation du parking de la bibliothèque ainsi que de ses accès ont été soulevées. Une situation compliquée a été identifiée pour le mois de juin 2026 avec le Pré des Osches qui sera également occupé par la Journée des Communes Vaudoises. Cette situation ne peut être évitée et ne doit en aucun cas influencer sur la nécessité de transférer nos élèves dans des classes salubres et sécurisées.

Une question sur les travaux de la gare de Blonay qui pourraient influencer le parking en question. Mais les deux projets ne sont pas liés. La Municipalité n'a aucune idée d'une date concernant la transformation de la gare.



Une problématique soulevée également concerne le coût de la location des pavillons. Ils sont effectivement chers car ils doivent répondre aux normes, même si c'est pour du provisoire.

La question de se procurer des modules d'occasion a également été envisagée, mais force est de constater qu'il n'est pas possible de trouver des pavillons d'occasion répondant d'une part aux besoins de la Commune et d'autre part aux normes actuelles.

Une possibilité d'achat est prévue mais ferait, le cas échéant, l'objet d'un nouveau préavis. Cette option ne serait activée que dans le scénario peu probable où le projet de rénovation/extension du Collège devait prendre beaucoup de retard et que le provisoire devait durer plus de cinq ans (au lieu des trois prévus).

La pose au printemps 2026 de ces 10 classes provisoires permet une mise en service pour la rentrée scolaire de l'été 2026 et est obligatoire pour la réalisation des travaux du complexe de Bahyse initiés depuis de longs mois.

La commission de suivi permanente a pu apporter des éléments nécessaires à la compréhension de la problématique actuelle du collège aux membres de cette commission, qui a favorablement et à l'unanimité décidé d'avancer dans ce projet pour nos enfants.

Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention d'accepter les conclusions de la Municipalité comme suit :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'installation et la location de classes provisoires dans le cadre des travaux de rénovation et d'agrandissement des collèges de Bahyse II & III ;
- De lui accorder à cet effet un montant de CHF 2'650'000.- ;
- De prélever au fonds de réserve « Fonds d'équipements Champsavaux amont », la somme de CHF 153'863.-.

Blonay, le 28 août 2025

Pour la Commission

Le Président

Daniel Moser

Le Rapporteur

Christian Chabloz